



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 22-323 – 6 décembre 2022

### Finances locales

#### Divers

Quorum : 15

Présents : 24

Délibérations n° 22-306 à 22-318  
25

Délibérations n° 22-319 à 22-331

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Délibérations n° 22-306 à 22-318  
28

Délibérations n° 22-319 à 22-331

#### Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Héléne LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET (de la délibération n° 22-319 à 22-331)

#### Excusés :

Isabelle LEBOURDAIS – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Quentin PILLET (de la délibération n° 22-306 à 22-318)

#### Absent :

François CHARMETEAU

#### Pouvoirs :

Isabelle LEBOURDAIS à Hermine TOFFOLETTI – Audrey GROSHENY à Sylvie LE LAY – Bruno MARGOTTIN à Michèle MOTEL

#### Secrétaire de séance :

Julien DUBOIS

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Location de matériel et mobilier – Tarifs 2023

Considérant l'avis favorable des Commissions Vie associative – Sports – Loisirs et Finances – Budgets, réunies respectivement les 3 et 23 novembre 2022,

Etant entendu l'exposé de Cédric BINET,

Il est proposé, pour l'année 2023, d'appliquer les tarifs joints en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,



Dominique DELAMARRE

Le secrétaire de séance,

Julien DUBOIS

POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 13/12/2022

-Publication en ligne le 13/12/2022

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221206-CNE22\_323-DE

### CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p><b>Devant le Maire</b> . <i>Le recours gracieux</i></p> <p><b>Devant le Tribunal Administratif</b> . <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> .</p>

## TARIFS LOCATION DE MATERIEL ET MOBILIER

		• ASSOCIATION (de la commune ayant signé la charte associative) • ETABLISSEMENT SCOLAIRE (de la commune) • ASSOCIATION de VHBC (à vocation intercommunale)	• ENTREPRISE et CE (de la commune et de VHBC) • ETABLISSEMENT SCOLAIRE et ASSOCIATION (du territoire de VHBC)	• PARTICULIER (de la commune) • PERSONNEL COMMUNAL HORS COMMUNE	• ASSOCIATION + ETABLISSEMENT SCOLAIRE • ENTREPRISE + CE • CHAMBRE CONSULAIRE (Hors commune et Hors VHBC)
<b>MOBILIER</b>					
Table plastique Banc plastique Chaise plastique orange et grise	Caution forfaitaire pour toute location de mobilier	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h
		Tarif unitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire
	<b>100,00 €</b>	Gratuit	<b>3,50 €</b>	<b>3,50 €</b>	
		Gratuit	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	
		Gratuit	<b>0,50 €</b>	<b>0,50 €</b>	
<b>STRUCTURE</b>					
Barnum 3x3 Barnum 3x6 Barrière	Caution forfaitaire pour toute location de structure	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h
		Tarif unitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire
	<b>300,00 €</b>	Gratuit			
		Gratuit			
		Gratuit	<b>5,00 €</b>		
<b>SECURITE</b>					
Extincteur	Caution forfaitaire pour toute location d'extincteur	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h	Location 0h -> 48h
		Tarif unitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire
	<b>90,00 €</b>	Gratuit	Gratuit		
<b>VAISSELLE</b>					
Par convive Forfait apéritif	Caution forfaitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire	Tarif unitaire
		Gratuit	<b>1,50 €</b>	<b>1,50 €</b>	<b>1,50 €</b>
	<b>100,00 €</b>	Gratuit	<b>45,50 €</b>	<b>45,50 €</b>	<b>45,50 €</b>